

■ SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Le Collectif pôle gare Saint-Rémy ne désarme pas

Alors que les travaux de la phase 1 ont commencé à la gare, une vingtaine de personnes du Collectif pôle gare se sont réunies la semaine dernière sur le plateau de Beauplan pour une soirée d'échange. Dominique Bavoil, le maire, a également participé.

La faible affluence peut s'expliquer par un changement de salle en dernière minute et peut-être aussi par une certaine démotivation étant donné que les travaux ont débuté. Les précédentes réunions sur le sujet avaient attiré un public nombreux.



L'assemblée était clairsemée mais très impliquée.

Recours gracieux

Des représentants de plusieurs associations membres du collectif étaient présents, notamment Catherine Giobellina pour l'Union des amis du Parc et Marie-Hélène Wittersheim pour le Comité des usagers du RER B (Curb).

François Lebbé et Yohann Pétillon, du Collectif, ont rappelé que l'année écoulée avait été marquée par les élections municipales et l'arrivée d'une nouvelle équipe. En janvier, le conseil municipal a voté à l'unanimité un vœu sur le projet RATP limitant la phase 2 à la création de deux voies de garage supplémentaires 6 et 8, exigeant l'insonorisation des appareils de voie, la réduction des nuisances sonores et lumineuses, la cohérence avec le choix du

futur matériel roulant.

En parallèle, Le Collectif pôle gare a déposé un recours gracieux auprès de la RATP. En adoptant le statut d'association, le collectif a pu lever des fonds, l'an dernier. Plus exigeant que la mairie, il s'oppose à l'ensemble du projet.

La présidente du Curb note une incohérence globale puisque la RATP retire des voies à Roissy Charles-de-Gaulle pour en rajouter sur Saint-Rémy. « Le remplacement du matériel roulant va entraîner des problèmes de maintenance tout particulièrement en bout de ligne, puisque durant la phase transitoire, deux types de véhicules seront en circulation sur le réseau, vieillissant pour l'un en rodage pour l'autre. »

Que fait le Parc ?

La conclusion du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique sur le projet a provoqué une amère déception puisque malgré les nombreuses critiques des Saint-Rémois, ce dernier a rendu un avis favorable à la RATP émettant simplement quelques réserves sur le bruit notamment. Ses conclusions sont bien éloignées des recommandations de l'Autorité environnementale. Catherine Giobellina, quant à elle, pointe « l'obstination de la Région à maintenir le projet en l'état et l'absence de position du Parc ».

Valérie Péresse a opéré un revirement complet en prenant la présidence de la Région, suivie en cela par les autorités du Parc naturel. Après avoir déposé des amendements contre le projet,

La RATP pourrait attaquer la mairie

Le maire Dominique Bavoil a fait une annonce surprenant lors de cette réunion. « Suite à l'accident du 18 juin (où un train avait déraillé, suite à l'effondrement de la voie, ndr), une enquête judiciaire est en cours pour définir les responsabilités pénales. La RATP voudrait s'exonérer de toute responsabilité au niveau pénal, quant à un éventuel défaut d'entretien. Elle cherche à diluer les responsabilités pour récupérer de l'argent. Or elle s'auto-assure et ne peut donc demander à un quelconque assureur un dédommagement pour les 8 millions de dégâts hors perte d'exploitation. Elle a demandé une expertise auprès du tribunal administratif. Le rapport est tendancieux et fait apparaître que la collectivité pourrait être mise en

responsabilité, laissant planer un doute. D'après notre avocat, il y a 90 % de chance que la RATP nous attaque pour défaut d'entretien. Ravinements, destructions d'ouvrages maçonnés dans la propriété de Vaugien, ont entraîné une obstruction totale des regards, et des écoulements naturels. Les avaloirs de la RATP situés sous les terrains privés étaient totalement bouchés. La responsabilité du service public est mise en cause. La RATP a failli dans son obligation à transporter les voyageurs en toute sécurité. »

Concernant les travaux d'extension de la gare, Dominique Bavoil indique être « prêt à contre-attaquer. Nous avons été déçus par les conclusions du commissaire enquêteur, les remarques sont insignifiantes. » Le maire a écrit à

tous les acteurs politiques dont Nicolas Hulot qui n'a jamais répondu, seul le sénateur Michel Laugier a réagi favorablement. « Valérie Péresse soutient le projet de la RATP ainsi que le président du Parc », a-t-il ajouté.

« Nous n'avons pas de réponse à notre recours gracieux et préparons avec nos avocats le recours au contentieux pour bloquer toute action et tout financement. Si demain, ils attaquent sur la phase 2, j'envoie les gendarmes et je procède à un référé suspensif. Nous avons jusqu'au 9 novembre pour aller au contentieux », a précisé le maire.

L'aspect environnemental étant le point faible du projet, c'est sur ce terrain que la mairie entend se battre.

elle s'y montre aujourd'hui favorable sans doute dans la perspective du Grand Paris.

Les responsables du collectif ne cachent pas que pour le prochain exercice, des difficultés financières risquent de surgir. Si la RATP ne réagit pas au recours

gracieux déposé et démarre les travaux, il faudra se résoudre à une action en contentieux, procédure très coûteuse. Le crowdfunding a très bien fonctionné, mais une subvention municipale est demandée.

Le Collectif entend demander

des explications sur l'accident de juin 2018 et ses incidences sur la suite des travaux.

Françoise Boyer

▲ www.polegaresaintremy.fr